

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COLOMBIER**



Procès-verbal de la session ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Colombier, tenue le 11 novembre 2025 à 19h00, à la salle Narcisse Tremblay au bureau municipal, sous la présidence de madame la maire Claire Savard.

Présent(e)s :

Marie-Andrée Dumont	Conseillère siège	1
Caroline Tremblay-Boulianne	Conseillère siège	2
Renaud Fortin	Conseiller siège	5
Alain Gauthier	Conseiller siège	6

Absents :

David Dumont	Conseiller siège	3
Marcel Dumont	Conseiller siège	4

Assistait également à la session :

Milaine Charron Directrice générale et greffière-trésorière

PROCÈS-VERBAL

1. PRÉLIMINAIRE

- 1.1 Ouverture et mot du maire
- 1.2 Assermentation des élu(e)s
- 1.3 Vérification du quorum
- 1.4 Acceptation de l'ordre du jour de la séance du 11 novembre 2025
- 1.5 Acceptation des affaires nouvelles

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025
- 2.2 Département des responsabilités du conseil municipal
- 2.3 Nomination d'un maire suppléant
- 2.4 Nomination du comité permanent des ressources humaines
- 2.5 Substitut du maire au conseil de la MRC de la Haute-Côte-Nord
- 2.6 Acceptation de la démission de Madame Stéphanie Brisson-Laprise
- 2.7 Mise à pied de Monsieur Gaétan Imbeault
- 2.8 Nomination de trois élu(e)s au comité de préservation du patrimoine bâti

3. GESTION FINANCIÈRE

- 3.1 Acceptation des comptes à payer d'octobre 2025
- 3.2 Acceptation des dépenses incompressibles d'octobre 2025
- 3.3 Engagement de crédit pour le mois de novembre 2025
- 3.4 Acceptation d'une dépense pour l'achat de l'immeuble désigné comme étant le lot 5 737 357 et désignation des signataires
- 3.5 Approbation des dépenses au programme d'aide à la voirie locale 2024
- 3.6 Acceptation de l'offre de service de INT Communications pour la mise à jour du site internet de la municipalité
- 3.7 Engagement de Madame Karine Maltais pour ménage à la maison communautaire

4. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 4.1 Mandat pour le dépôt d'une demande de subvention au programme emplois été Canada 2026

- 4.2 Mandat pour déposer une demande de subvention au programme Entente de partenariat régionale et de transformation numérique de tourisme Côte-Nord pour la deuxième phase des travaux de réalisation de parc dans le secteur Saint-Marc,
- 4.3 Mandat à l'agent de développement pour participer aux rencontres de la table intermunicipale du développement culturel de la MRC Haute-Côte-Nord
- 4.4 Mandat à l'agent de développement pour participer aux rencontres intermunicipales sur un projet de mise en valeur du patrimoine de la MRC Haute-Côte-Nord

5. SÉCURITÉ INCENDIE

- 5.1 Représentant à l'Entente intermunicipale incendie de la ville de Forestville

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1 Noël des enfants
- 6.2 Versement des subventions reçues pour les activités de la fête nationale au comité des Loisirs Colombier

7. AVIS DE MOTION

8. AFFAIRES NOUVELLES

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. FERMETURE

OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

Madame la maire ouvre la session. Elle souhaite la bienvenue à tous.

ASSERMENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Je, Claire Savard, demeurant au 709, rue Principale, Colombier, province de Québec, déclare sous serment que j'exercerai ma fonction conformément à la loi, à titre de **mairesse** de la municipalité de Colombier

Signature : _____
Claire Savard, maire

Déclare sous serment devant moi le 4 novembre 2025

Signature : _____
Milaine Charron, présidente d'élection

Je, Marie-Andrée Dumont, demeurant au 310, rue Père-Gallant, Colombier, province de Québec, déclare sous serment que j'exercerai ma fonction conformément à la loi, à titre de **conseillère au siège no 1** de la municipalité de Colombier

Signature : _____
Marie-Andrée Dumont, conseillère siège no 1

Déclare sous serment devant moi le 4 novembre 2025

Signature : _____
Milaine Charron, présidente d'élection

Je, Caroline Tremblay-Boulianne, demeurant au 395, route 138, Colombier, province de Québec, déclare sous serment que j'exercerai ma fonction conformément à la loi, à titre de **conseillère au siège no 2** de la municipalité de Colombier

Signature : _____
Caroline Tremblay-Boulianne, conseillère siège no 2

Déclare sous serment devant moi le 4 novembre 2025

Signature : _____
Milaine Charron, présidente d'élection

Je, David Dumont, demeurant au 469, rue Principale, Colombier, province de Québec, déclare sous serment que j'exercerai ma fonction conformément à la loi, à titre de **conseiller au siège no 3** de la municipalité de Colombier

Signature : _____
David Dumont, conseiller siège no 3

Déclare sous serment devant moi le 4 novembre 2025

Signature : _____
Milaine Charron, présidente d'élection

Je, Marcel Dumont, demeurant au 463, rue Principale, Colombier, province de Québec, déclare sous serment que j'exercerai ma fonction conformément à la loi, à titre de **conseiller au siège no 4** de la municipalité de Colombier

Signature : _____
Marcel Dumont, conseiller siège no 4

Déclare sous serment devant moi le 4 novembre 2025

Signature : _____
Milaine Charron, présidente d'élection

Je, Renaud Fortin, demeurant au 225, chemin du Cap-Colombier, Colombier, province de Québec, déclare sous serment que j'exercerai ma fonction conformément à la loi, à titre de **conseiller au siège no 5** de la municipalité de Colombier

Signature : _____
Renaud Fortin, conseiller siège no 5

Déclare sous serment devant moi le 4 novembre 2025

Signature : _____
Milaine Charron, présidente d'élection

Je, Alain Gauthier, demeurant au 392, route 138, Colombier, province de Québec, déclare sous serment que j'exercerai ma fonction conformément à la loi, à titre de **conseiller au siège no 6** de la municipalité de Colombier

Signature : _____
Alain Gauthier, conseiller siège no 6

Déclare sous serment devant moi le 4 novembre 2025

Signature : _____
Milaïne Charron, présidente d'élection

VÉRIFICATION DU QUORUM

Quatre membres du conseil sont présents, il y a donc quorum.

2025-11-11-150 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 11 NOVEMBRE 2025

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Caroline Tremblay-Boulianne

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE l'ordre du jour du 11 novembre 2025 soit accepté tel que proposé.

Claire Savard, maire

2025-11-11-151 INSCRIPTION AUX AFFAIRES NOUVELLES

Alain Gauthier propose que l'item « **AFFAIRES NOUVELLES** » demeure ouvert jusqu'à la levée de la session.

2025-11-11-152 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Caroline Tremblay-Boulianne

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 1^{er} octobre 2025 soit accepté tel que proposé.

Claire Savard, maire

2025-11-11-153 DÉPARTEMENT DES RESPONSABILITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE pour le bon fonctionnement du conseil municipal, à chaque élection générale, un organigramme des responsabilités de chaque conseillère et de chaque conseiller est à déterminer ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance de travail tenue le 4 novembre 2025, les responsabilités ont été déterminées comme suit :

Département	Tâche attribué
Administration	Caroline-Tremblay-B
Incendie	Alain Gauthier

Transport (Déneigement)	Renaud Fortin
Travaux de voirie	Marcel Dumont
Hygiène du milieu (Eau)	David Dumont
Hygiène du milieu (Égout)	Marcel Dumont
Hygiène du milieu (Ordures)	Marie-Andrée Dumont
Hygiène du milieu (Recyclage)	Caroline Tremblay-B
Urbanisme	Renaud Fortin
Développement	David Dumont
Logements	Marie-Andrée Dumont
Loisirs culture	Marie-Andrée Dumont

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Renaud Fortin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE la nouvelle disposition des responsabilités de chacune des conseillères et de chacun des conseillers soit acceptée comme mentionné ci-haut.

Claire Savard, maire

**2025-11-11-154
NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

CONSIDÉRANT QU' à la suite des élections municipales de 2025, le conseil doit procéder à la nomination d'un maire ou d'une mairesse suppléante ;

CONSIDÉRANT QUE la durée du mandat de la mairesse suppléante est fixée à six (6) mois ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marie-Andrée Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal nomme madame Caroline Tremblay-Boulianne à titre de mairesse suppléante pour une durée de six (6) mois.

Claire Savard, maire

**2025-11-11-155
NOMINATION DU COMITÉ PERMANENT DES RESSOURCES HUMAINES**

CONSIDÉRANT QUE par résolution numéro 2025-03-11-35, un comité permanent des ressources humaines fut créé dans le but que le conseil municipal assume plus efficacement ses responsabilités de saine gestion et de surveillance de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE ce comité composé de trois membres du conseil a été déterminé lors de la séance du conseil du 11 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité existant sont, Claire Savard, Caroline Tremblay-Boulianne et Catherine Conroy ;

CONSIDÉRANT QUE Catherine Conroy n'est plus conseillère à la Municipalité de Colombier, un autre membre du conseil doit être nommé ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal nomme Marie-Andrée Dumont en remplacement de Catherine Conroy au comité permanent des ressources humaines.

Claire Savard, maire

2025-11-11-156

SUBSTITUT DU MAIRE AU CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (chapitre O-9), le conseil de la MRC se compose du maire de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC ;

CONSIDÉRANT QU' en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la MRC par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Renaud Fortin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal désigne Caroline Tremblay-Boulianne à titre de substitut du maire au conseil de la MRC de la Haute-Côte-Nord.

Claire Savard, maire

2025-11-11-157

ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE LA PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN MÉNAGER

CONSIDÉRANT QUE Mme Stéphanie Brisson a remis sa démission du poste de préposée à l'entretien ménager en date du 16 octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'accepter ladite démission ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Caroline Tremblay-Boulianne

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal accepte la démission de Mme Stéphanie Brisson du poste de préposée à l'entretien ménager.

Claire Savard, maire

2025-11-11-158
**FIN D'EMPLOI POUR LA SAISON HIVERNALE DU RESPONSABLE DE
L'ENTRETIEN ET DE L'EMBELLISSEMENT**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gaétan Imbeault, responsable de l'entretien et de l'embellissement, est un employé saisonnier de la Municipalité de Colombier ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Imbeault n'a plus de travail à accomplir étant donné le début de la saison hivernale ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte la fin de l'emploi de monsieur Gaétan Imbeault, responsable de l'entretien et de l'embellissement, pour la saison hivernale en date du 17 octobre 2025 ;

QUE monsieur Gaétan Imbeault, demeure toutefois disponible pour revenir au travail au besoin.

Claire Savard, maire

2025-11-11-159
**NOMINATION DE TROIS MEMBRES DU CONSEIL AU COMITÉ DE
PRÉSERVATION DU PATRIMOINE BÂTI**

CONSIDÉRANT QUE les articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui autorisent une Municipalité à constituer un Comité de démolition ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles et qu'elle a adopté ce règlement portant le numéro 2023-01 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 148.0.3 qui prévoit que la constitution du Comité et la nomination de ses membres doit se faire par résolution du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce Comité doivent être des élus du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal ne souhaite pas s'attribuer les fonctions du Comité de démolition comme le permet la loi ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marie-Andrée Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE la Municipalité constitue le Comité de démolition devant agir en application du *Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le numéro 2023-01* ;

QUE Ce Comité a pour fonction d'analyser les demandes de démolition reçues conformément au *Règlement relatif à la démolition d'immeubles* et d'exercer tout autre pouvoir que ce Règlement lui confère ;

QUE les membres du conseil municipal suivant comme étant les membres du Comité de démolition pour une période d'une année avec possibilité de renouvellement par le conseil municipal ;

QUE Marie-Andrée Dumont, David Dumont et Alain Gauthier soient les membres qui constituent le Comité de démolition ;

QUE l'inspecteur municipal, étant responsable de traiter les demandes de démolition en vertu du *Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le numéro 2023-01*, de constituer les dossiers de demandes à être présentés au Comité de démolition et d'agir à titre de secrétaire du Comité de démolition dans ses travaux.

Claire Savard, maire

2025-11-11-160
ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE les comptes à payer pour le mois d'octobre 2025 s'élèvent à 183 127.22 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'examen de tous les comptes a été fait par les membres du conseil et il appert que le paiement de ceux-ci doit être exécuté ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE les comptes à payer du mois d'octobre 2025 soient acceptés pour un montant de 183 127.22 \$.

Claire Savard, maire

2025-11-11-161
ACCEPTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES D'OCTOBRE 2025

CONSIDÉRANT QU' en vertu du règlement 2022-06, la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à effectuer les paiements de certaines dépenses dites incompressibles, incluses au dit règlement sans autre autorisation du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le paiement de ces dépenses s'élève à 31 238.08 \$ pour le mois d'octobre 2025 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Caroline Tremblay-Boulianne

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte les dépenses incompressibles du mois d'octobre 2025, pour un total de 31 238.08 \$;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à émettre le paiement de ceux-ci.

Claire Savard, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS

Je soussignée, Milaine Charron, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité de Colombier possède les fonds nécessaires pour couvrir les comptes à payer et les dépenses incompressibles énumérées ci-dessus.

Milaine Charron
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Colombier

2025-11-11-162
ENGAGEMENT DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit autoriser les engagements de crédit pour le mois novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la description des engagements de crédit pour le mois de novembre 2025 énuméré ci-dessous totalise 282 \$;

Nom du fournisseur	Description des dépenses	Montant
Journal Haute-Côte-Nord	Marché de Noël	282 \$
	Total :	282 \$

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marie-Andrée Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte les engagements de crédit mentionnés ci-haut.

Claire Savard, maire

2025-11-11-163
**ACCEPTATION D'UNE DÉPENSE POUR L'ACHAT DE L'IMMEUBLE DÉSIGNÉ
COMME ÉTANT LE LOT 5 737 357, ET DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Nicolas Guérard, huissier de justice a publié, le 31 octobre 2023, un avis d'exécution dans le dossier de la Cour du Québec, portant le numéro 655-22-001272-215, opposant la Municipalité de Colombier et Roger Tremblay ;

CONSIDÉRANT QUE l'huissier de justice, monsieur Nicolas Guérard, agit à titre de vendeur ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Colombier désire acquérir le lot 5 737 357 du Cadastre du Québec, avec bâtisse dessus construite ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Renaud Fortin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal accepte la promesse d'achat afin d'acquérir le lot 5 737 357 du Cadastre du Québec avec bâtisse dessus construite au montant de 3 450 \$ plus taxes applicables ;

QUE les signatures de la promesse d'achat ainsi que tout document donnant plein effet à cette transaction soient Mme Claire Savard, maire de Colombier, et Mme Milaine Charron, directrice générale et greffière-trésorière ;

QUE le montant de 3 450 \$ soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice 2025.

Claire Savard, maire

2025-11-11-164
APPROBATION DES DÉPENSES AU PROGRAMME D'AIDE À LA
VOIRIE LOCALE 2024

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a accordé une compensation de 245 561 \$ dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale, volet entretien du réseau local (ERL)* pour l'année financière 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des rues et routes locales dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit approuver les dépenses réalisées et une reddition de comptes doit être réalisée par un vérificateur externe à l'intérieur du rapport financier ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marie-Andrée Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal accepte les frais encourus admissibles dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale, volet entretien du réseau local (ERL)* qui ont été réalisés sur les rues, et routes locales pour un montant total de 228 192 \$;

QUE la Municipalité autorise Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréées, à effectuer la reddition de comptes à l'intérieur du rapport financier 2024 de la municipalité de Colombier.

Claire Savard, maire

2025-11-11-165
ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE INT COMMUNICATIONS POUR LA
MISE À JOUR DU SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ DE COLOMBIER

CONSIDÉRANT QUE la firme qui héberge et gère les fonctionnalités du site internet de la Municipalité, INT Communication, a déposé une offre de service pour moderniser le site qui date de cinq ans pour un montant de 1 285 \$, taxes en sus ;

CONSIDÉRANT QUE INT Communications procéderait à la modernisation du site de la Municipalité avec un nouveau modèle de site que la firme a déployé pour plusieurs municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service inclus un forfait de 54.95 \$ pour héberger, modifier et supporter le site de la Municipalité, ce qui est une augmentation de 0.49 cents du forfait actuel de 54.46 \$;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte l'offre de service de INT Communications pour moderniser le site internet de la Municipalité, pour le montant de 1 285 \$, taxes en sus, plus un forfait mensuel de 54.95 \$ pour l'héberger, modifier et supporter le site de la Municipalité ;

QUE le montant de 1 285 \$ taxes en sus, soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice 2026.

Claire Savard, maire

2025-11-11-166
ENTRETIEN MÉNAGER DE LA MAISON COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a présentement plus de personne attitrée au poste de préposé à l'entretien ménager ;

CONSIDÉRANT QUE la Maison communautaire est louée par la Maison des jeunes de Colombier ;

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice de la Maison des jeunes, Mme Karine Maltais accepte d'assumer l'entretien ménager des lieux en raison du poste vacant ;

IL EST PAR CONSÉQUENT

Proposé par : Caroline Tremblay-Boulianne

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil autorise Mme Karine Maltais à occuper le poste d'entretien ménager de la Maison communautaire, pour un maximum de trois (3) heures par semaine, au taux horaire de 20 \$ l'heure, et ce jusqu'au 15 janvier 2026.

Claire Savard, maire

2025-11-11-167
MANDAT POUR DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME EMPLOIS ÉTÉ CANADA 2026

CONSIDÉRANT QU' en prévision d'un camp d'été municipal en juillet et août 2026, la Municipalité souhaite obtenir de l'aide financière pour lui permettre de couvrir les coûts des salaires des moniteurs du camp, comme ce fut le cas en 2024 et en 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la période de dépôt d'une demande de subvention au programme Emplois Été Canada pour l'été 2026 se termine le 11 décembre prochain ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Renaud Fortin

ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil mandate l'agent de développement de la Municipalité, Jean-Michel Catta, à déposer une demande de subvention au programme Emplois Été Canada pour le camp de jour 2026.

Claire Savard, maire

2025-11-11-168
ENTENTE DE PARTENARIAT RÉGIONAL ET DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE TOURISME CÔTE-NORD POUR LA DEUXIÈME PHASE DES TRAVAUX DE RÉALISATION DU PARC DANS LE SECTEUR SAINT-MARC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite obtenir des subventions pour la deuxième phase des travaux de réalisation du parc de jeux dans le secteur Saint-Marc, prévue en 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le programme *Entente de partenariat régional et de transformation numérique (EPRTN)*, dans la catégorie Attrait, activités et équipements, de Tourisme Côte-Nord offre une possibilité de financement pouvant aller jusqu'à 50 000 \$, et que l'on peut déposer une demande de subvention d'ici le 11 décembre prochain ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal mandate l'agent de développement, Jean-Michel Catta, a déposé une demande de subvention à Tourisme Côte-Nord dans le cadre de son programme *Entente de partenariat régionale et de transformation numérique (EPRTN)*, pour la deuxième phase de réalisation du parc de jeux dans le secteur Saint-Marc, prévue en 2026.

Claire Savard, maire

2025-11-11-169
MANDAT À L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT POUR PARTICIPER AUX
RENCONTRE DE LA TABLE INTERMUNICIPALE DU DÉVELOPPEMENT
CULTUREL DE LA MRC HCN

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Haute-Côte-Nord reconnaît la Table intermunicipale du développement culturel comme instance de concertation régionale ;

CONSIDÉRANT QUE le volet 3.1.2 du plan d'action culturel 2025-2028 de la MRC la Haute-Côte-Nord prévoit une programmation intermunicipale incluant les événements suivants : J'aime ma Haute-Côte-Nord, la Semaine de relâche culturelle, les Journées de la culture et la Pause culturelle ;

CONSIDÉRANT QUE la participation des municipalités de la Haute-Côte-Nord à ce volet implique la présence à quatre rencontres annuelles de la Table, de même qu'une contribution financière équitable (mise de fonds de 25 %, avec possibilité de partenariat à 15 %) de 1 000 \$ par activité, pour un maximum de deux ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marie-Andrée Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal nomme l'agent de développement, Jean-Michel Catta, comme personne responsable du suivi et de la participation aux rencontres de la Table intermunicipale du développement culturel de la MRC la Haute-Côte-Nord (volet 3.1.2) ;

QUE le conseil confirme l'engagement financier de la municipalité selon les modalités proposées, C'est-à-dire, si elle décide de se prévaloir de l'appui financier offert par la MRC la Haute-Côte-Nord pour la programmation intermunicipale culturelle.

Claire Savard, maire

2025-11-11-170
MANDAT À L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT POUR PARTICIPER AUX
RENCONTRES INTERMUNICIPALES SUR UN PROJET DE MISE EN VALEUR DU
PATRIMOINE DE LA MRC HCN

CONSIDÉRANT QUE la conseillère en développement culturel de la MRC de la Haute-Côte-Nord, Kat Lynn Brisebois-Gagnon, a fait l'inventaire des bâtiments patrimoniaux des municipalités de la Haute-Côte-Nord durant l'été 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère souhaite maintenant explorer des façons de mettre en valeur ce patrimoine en créant un comité intermunicipal des personnes responsables du développement culturel ;

CONSIDÉRANT QUE la participation de la Municipalité de Colombier à ce comité pourrait générer des idées et des projets pour promouvoir l'histoire et le patrimoine de Colombier auprès des résidents et des touristes ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil mandate l'agent de développement, Jean-Michel Catta, comme représentant de la Municipalité de Colombier au comité intermunicipal de mise en valeur du patrimoine de la MRC de la Haute-Côte-Nord ;

QUE le conseil souhaite être tenu informé du travail de ce comité, notamment des initiatives qui pourraient en résulter concernant la promotion de l'histoire et du patrimoine de Colombier.

Claire Savard, maire

**2025-11-11-171
REPRÉSENTANT À L'ENTENTE INCENDIE DE LA VILLE DE FORESTVILLE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit nommer trois (3) représentants à l'Entente incendie de la ville de Forestville ;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse ainsi que la directrice générale de la Municipalité doivent faire partie de ces représentants ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Renaud Fortin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE madame Claire Savard, mairesse, madame Milaine Charron, directrice générale et greffière-trésorière et monsieur Alain Gauthier, conseiller au siège no 6, soient nommés à titre de représentants de la Municipalité à l'Entente incendie de la ville de Forestville.

Claire Savard, maire

**2025-11-11-172
NOËL DES ENFANTS 2025**

CONSIDÉRANT QUE pour la soixantième année consécutive, le comité des Loisirs de Colombier organise le Noël des enfants, une tradition précieuse pour la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisatrice du Noël des enfants, madame Isabelle Maltais a déposé une demande d'aide financière afin d'offrir des présents à tous les enfants de la communauté de moins de 11 ans ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marie-Andrée Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame Milaine Charron, à versé un montant de 1 000 \$ à l'organisatrice, madame Isabelle Maltais, pour organiser la soixantième édition du Noël des enfants qui se tiendra le 14 décembre 2025.

Claire Savard, maire

2025-11-11-173
SUBVENTION REÇUES POUR LES ACTIVITÉS DE LA FÊTE NATIONALE

CONSIDÉRANT QU' afin d'appuyer le Comité des Loisirs, la Municipalité a déposé et reçu une subvention de 2 600 \$ de la Société nationale des Québécoises et des Québécois Saguenay-Lac-Saint-Jean (SNQQSLSJ) ;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de la reddition de compte de cette subvention, qui démontrait que le montant total des dépenses réelles admissibles à la subvention était inférieur à celui prévu lors du dépôt de la demande de subvention, la SNQQSLSJ a révisé à la baisse le montant de la subvention versée à la Municipalité, soit de 2 600 \$ à 2 006 \$, ce qui signifie que la SNQQSLSJ demande que la Municipalité lui rembourse la différence, soit de 594 \$;

CONSIDÉRANT QU' au total, la Municipalité a reçu 2 006 \$ en subvention, après la reddition de compte, de la SNQQSLSJ, auquel s'ajoute un montant de 1 000 \$ reçu des députés Marilène Gill et Yves Montigny, pour un total de 3 006 \$ pour la tenue des activités de la Fête nationale le 24 juin dernier et organisée par le comité Loisirs Colombier ;

CONSIDÉRANT QUE le montant total des dépenses réelles admissibles aux subventions encourues par le comité Loisirs Colombier est de 3 373 \$, montant couvert par le 3 006 \$ reçu en subventions par la Municipalité au nom du comité et une contribution de 367 \$ en biens et services de la Municipalité pour son appui à la tenue des activités de la Fête nationale 2025 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marie-Andrée Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE la Municipalité émette un chèque au montant de 3 006 \$ au Comité Loisirs Colombier, correspondant au montant total réel des subventions versées à la Municipalité pour la tenue des activités de la Fête nationale le 24 juin 2025, que le Comité utilisera pour le remboursement des dépenses admissibles aux subventions ;

QUE La Municipalité rembourse la SNQQSLSJ d'un montant de 594 \$ tel que précisé précédemment.

Claire Savard, maire

2025-11-11-174
AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Renaud Fortin, à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une séance subséquente du conseil, un projet de règlement numéro 2025-05 intitulé « Règlement 2025-05, fixant le traitement des élus municipaux »

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une personne assistait à la séance ordinaire du conseil municipal.

FERMETURE

L'ordre du jour étant épuisé, Caroline Tremblay-Boulianne propose de lever la séance ordinaire à 19 heures 34 minutes.

LA MAIRE

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-
TRÉSORIÈRE

Claire Savard

Milaine Charron

Je, Claire Savard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.